

## L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

### Définition de Parcs Canada.

Un écosystème désigne une unité fonctionnelle relativement homogène dans laquelle un ensemble d'organismes vivants agissent entre eux et leur environnement. L'expression "écosystème" peut alors référer à de petites unités, comme un étang, ou à de grandes unités comme le grand écosystème régional.

L'intégrité écologique désigne l'état d'un écosystème dont la structure et les fonctions ne sont pas altérées par des stress imputables à l'activité humaine, et qui conserve sa capacité d'adaptation. Plus un écosystème s'approche de cette condition, plus il est considéré comme intègre.